

Séance du jeudi 3 novembre 2022 à 20 h 15

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Aurélie Meylan

A 20h15 précises, la **Présidente** salue très chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, ainsi que les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La **Présidente** procède à l'appel. Sur les 68 membres convoqués, 60 sont présents et 8 excusés. Le quorum étant atteint, la **Présidente** ouvre avec plaisir la 8^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2^{ème} de l'année politique 2022-2023.

La **Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. La commune de Payerne a vécu ces dernières semaines des moments chargés en émotion avec la perte de deux de ses collaborateurs, Madame Isabel Sanchez et Monsieur Philippe Plumettaz. La **Présidente** prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence et l'en remercie.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, elle précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets Ma Commune / Conseil communal / Séances.

Elle remercie l'**Huissier suppléant Sébastien Mayor** pour l'intendance et la préparation de la salle ce soir et plus particulièrement pour la gestion du vote électronique.

La **Présidente** informe les conseillères et conseillers communaux que lors de sa séance du 02.11.22, le Bureau du Conseil a nommé sept commissions. Cela va générer une charge de travail importante pour tous les commissionnaires en cette fin d'année. Elle demande à chaque président-rapporteur (personne nommée en tête de liste) de prendre rapidement contact avec l'huissier pour fixer la date de la séance de commission. Cela permettra à chacune et chacun d'arriver à concilier au mieux les agendas avec les vie politique et vie personnelle, ainsi que d'éviter de siéger dans des délais très courts. Par avance, elle remercie les commissionnaires du travail effectué en statuant sur les préavis.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture.

En préambule, après relecture, la **Présidente** communique les trois modifications suivantes :

- Page 2, 1^{er} paragraphe : 1 absent au lieu d'un excusé.
- Page 4, point c). Mise en discussion du procès-verbal du 16.06.22. Il manque l'intervention de la **conseillère Sarah Neuhaus** qui demandait une modification du procès-verbal du 16.06.22 comme suit : « Sachant que le préavis 02/2022 a été accepté en séance du Conseil du 13.04.2022, la Conseillère Sarah Neuhaus s'interroge sur le fait que ces Fr. 20'000.- aient été engagés au préalable. ». Cette citation remplace le prénom « Jérôme ».

- Page 21, art. 4 amendé : montant de Fr. 1'910'000.- au lieu de Fr. 2'300'000.-

La Présidente passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedrolì** qui s'étonne et demande s'il s'agit d'un changement d'habitude de reprendre la numérotation de pages du procès-verbal avec la page 1 en début d'année politique. S'il prend les deux précédentes législatures, il lui semble que la numérotation des pages des procès-verbaux était continue durant toute la législature.

La Présidente informe que lors de la passation du secrétariat entre Mesdames E. Garrido et C. Estoppey, cette dernière a conseillé de prendre la numérotation des pages à 1 en début d'année de présidence. Les us et coutumes seront vérifiés et, si nécessaire, la numérotation des pages sera rectifiée.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** procède au vote. Le procès-verbal est adopté à une large majorité avec les rectifications demandées. **La Présidente** adresse ses vifs remerciements à notre nouvelle secrétaire Madame Eveline Garrido, pour la qualité de son travail, son premier conseil n'était pas des moindres.

Point d : Correspondances :

A ce jour, six courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **La Présidente** en donne lecture par date de réception :

1. Lettre reçue le 01.10.2022 de Monsieur Pascal Perrino, annonçant sa démission du Conseil (Annexe 1)
2. Courriel du 04.10.2022 de Monsieur le Préfet Olivier Piccard, en réponse à une question posée lors de sa présentation du 29.09.22 (Annexe 2)
3. Lettre reçue le 05.10.2022 de la Commission de gestion, par le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, annonçant son organisation pour l'année politique 2022-2023 (Annexe 3)
4. Lettre reçue le 10.10.2022 de la Cheffe de groupe PSIP, Madame Catarina Gonçalves Pina, concernant le remplacement de Madame Vânia Andreia Silva Reis, démissionnaire (Annexe 4)
5. Lettre reçue le 10.10.2022 de la Cheffe de groupe PSIP, Madame Catarina Gonçalves Pina, concernant le remplacement de Madame Vânia Andreia Silva Reis, démissionnaire, à la Commission des finances (Annexe 5)
6. Lettre reçue le 12.10.2022 du Conseiller Jérôme Piller, annonçant sa démission au 31.12.2022 (Annexe 6)

Point c : Assermentation de Monsieur Yann Blanchard (PSIP) en remplacement de Madame Vânia Andreia Silva Reis, démissionnaire

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**, Cheffe de groupe PSIP. Le PSIP a la joie de vous présenter son nouveau conseiller communal : Monsieur Yann Blanchard. Papa séparé de 34 ans, il a deux enfants de 4 et 6 ans. Il est passionné de cinéma et de psychologie. Détenteur d'un bachelier professionnel dans le domaine de la construction, il travaille dans un bureau d'ingénierie depuis 13 ans dans lequel il occupe un poste de technicien en planification de travaux. En parallèle, il fait partie du comité de Suisse Romande de l'ODEC, l'association suisse des diplômés ES tous secteurs.

La Présidente remercie la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** pour sa présentation. Elle demande à Monsieur Yann Blanchard de s'avancer et à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation. Après lecture du serment, le **Conseiller Yann Blanchard** promet fidélité. **La Présidente** prend acte de sa promesse. Dès cet instant officiellement nommé conseiller communal de la Ville de Payerne, elle lui

remet symboliquement sa zapette de vote électronique et lui demande de gagner sa place dans les rangs du Conseil. S'ensuivent les applaudissements de l'assemblée.

Sans plus attendre, la **Présidente** procède à un second appel étant donné que le quorum est différent après assermentation du nouveau conseiller. Résultat de l'appel, sur 69 conseillers convoqués, le Conseil est représenté par 61 membres présents, 8 excusés et 0 absent. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité absolue est de 31 voix.

Point d : Nomination de Monsieur Fabio Gomes Pereira (PSIP) à la Commission des Finances, en remplacement de Vânia Andreia Silva Reis, démissionnaire

La **Présidente** passe la parole à la Cheffe du groupe PSIP, Madame la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** pour la présentation de leur candidat. Le PSIP a la joie de proposer le **Conseiller Fabio Gomes Pereira**.

La **Présidente** remercie le PSIP pour cette candidature. N'ayant pas d'autre proposition, selon l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les Communes, « Les délégués sont nommés, soit au scrutin individuel, soit au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Sur proposition du président, la nomination des délégués peut avoir lieu à main levée, lorsque le nombre des candidatures ne dépasse pas celui des membres à élire ».

De ce fait, elle propose d'accepter cette nomination et de passer au vote. Il en résulte une votation acceptée à une large majorité. Pour la forme, le **Conseiller Fabio Gomes Pereira** accepte sa nomination de membre à la Commission des Finances.

Point e : Communications de la Municipalité

Une communication de la Municipalité a été adressée au Conseil communal du 27.10.2022. Elle est intitulée « Economies d'énergies au sein de l'Administration communale ».

La **Présidente** passe la parole au **Conseiller Pascal Savary**. Il remercie tout d'abord la Municipalité sur les mesures qui sont et seront prises pour les économies d'énergies de l'Administration communale. A la lecture de ces informations, il n'a pas obtenu la réponse à la question du Conseiller Xavier Prudhomme lors du Conseil communal du 29.09.22, qui désireait avoir des informations sur les termes du contrat qui lie la commune à son fournisseur d'électricité. En résumé, la commune est-elle sur le marché libre de l'électricité ou sur le marché régulé ? Si la commune est sur le marché libre, quels sont les termes et les échéances dudit contrat ?

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui communique que la commune a un contrat avec Groupe E, principalement pour les bâtiments, en deux volets :

1. gros consommateur de plus de 100'000 kwh, ce qui représente grosso modo une consommation de 680'000 kwh /an pour 4 bâtiments. Le contrat couvre sur la période 2015 à 2024, avec un coût bloqué à 6 centimes/kwh jusqu'en 2024.

2. Le 2^{ème} volet dont le tarif fluctue, consomme environ 400'000 kwh/an pour le reste des bâtiments.

Pour le 1^{er} volet, des rendez-vous sont prévus pour entamer les négociations avec le Groupe E, en tenant compte qu'il reste la possibilité de négocier avec d'autres fournisseurs. Il est clair qu'il risque d'y avoir des modifications par rapport à ces 6 centimes qui représentent une valeur lissée sur les consommations de ces dernières années. Des discussions sont également en cours au niveau fédéral pour évaluer les possibilités de réguler différemment le marché de l'électricité. Le Conseil sera tenu au courant au fur et à mesure de l'avancée des différentes négociations.

La Présidente le remercie et s'enquiert auprès de la Municipalité si elle a d'autres communications à transmettre. La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à l'ordre du jour de la séance.

Point f : Informations sur les associations intercommunales

Comme annoncé lors du dernier Conseil communal, **la Présidente** souhaite avoir des informations de la part des conseillères et conseillers siégeant au sein des associations intercommunales, en lien avec la mise en application de l'art. 58 du Règlement du Conseil communal.

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** qui communique que l'Assemblée générale de l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) a eu lieu en date du 01.11.2022 dans l'aula de l'école Derrière-la-Tour. Le budget a été présenté par le responsable des finances du CoDir, Monsieur Sébastien Jung. Le budget a été validé à l'unanimité. Les coûts sont maîtrisés et une baisse de CHF 105.00 à CHF 100.75 par habitant va être appliquée grâce à une augmentation de la subvention de la Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

La Présidente la remercie. La parole n'étant plus demandée, elle passe à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du Jour :

Point 1 : Préavis 20/2022 Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026

La Présidente appelle et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon, membre-rapporteur de la CoFin** pour la lecture du rapport.

La Présidente remercie le **Conseiller Lionel Voinçon** pour cette lecture. Elle ouvre la discussion sur cet objet et passe la parole au **Syndic Eric Küng**.

Le **Syndic Eric Küng** communique sur la position municipale du maintien du taux d'imposition comme suit. Quand on parle d'augmentation des charges, la Municipalité n'utilise pas la stratégie de l'épouvantail, c'est simplement un rappel. On parle du Covid, toujours d'actualité, mais aussi de la crise énergétique et de ses incertitudes dans le futur.

La CoFin dit qu'il faut trois ans pour voir l'impact sur les modifications. L'ayant déjà dit lors de conseils précédents, la Municipalité est effectivement d'accord sur ce point : c'est vrai qu'il faut un certain temps pour évaluer l'impact. En revanche, pour le Covid, on parle d'épouvantail. Le **Syndic Eric Küng** rappelle que le Covid est arrivé en 2020 et en comptant 2 à 3 ans de pandémie, c'est aussi 2022 et 2023, raison pour laquelle on peut aussi s'attendre à subir l'impact réel du Covid sur les finances de la commune.

Le rapport de la CoFin parle de la projection des revenus sur la défensive alors que la Municipalité met au budget des chiffres que l'on connaît et non des chiffres que l'on suppose obtenir. Pour rappel, en 2021, deux éléments conjoncturels ont modifié exceptionnellement le cash-flow. Il s'agissait d'un permis de construire et d'un retour péréquatif très important. Ce retour péréquatif est communiqué après-coup. Tous les chiffres mis au budget pour le taux d'imposition sont des chiffres que l'on reçoit et non des estimations. Actuellement, la Municipalité suit les chiffres des rentrées fiscales et ces chiffres se situent en-dessous du budget... Donc affaire à suivre pour la fin de l'année en espérant qu'on puisse arriver aux chiffres prévus par le budget.

On parle de péréquation et de cohésion sociale. Comme il l'a dit avant, le **Syndic Eric Küng** confirme que les chiffres figurant au budget sont les acomptes communiqués par le Canton. Ajouter des montants supplémentaires en pensant que chaque année il y aura un retour péréquatif serait

spéculation car pendant des années, les modifications des autres communes peuvent influencer le décompte final soit à la hausse, soit à la baisse. La commune de Payerne fait partie des communes aidées comme toutes celles étant en-dessous du taux cantonal moyen de 42. Plus on s'éloigne du taux, plus l'aide est conséquente. Le **Syndic Eric Küng** reconnaît que la commune a bénéficié de retours péréquatifs qui améliorent les comptes ; mais grâce à ces retours, la commune n'a pas eu à emprunter, donc à s'endetter.

Le rapport de la CoFin cite qu'un franc est un franc. La Municipalité ne sous-estime pas que chaque baisse est importante pour le contribuable : un franc est un franc pour tout le monde.

On parle de diminution du point d'impôt. C'est vrai qu'il ne faut pas oublier que nos bons résultats proviennent essentiellement d'impôts conjoncturels et de retours de la péréquation qui ont permis des investissements et des remboursements de dettes. On vous l'a dit aussi, le cash-flow sert à rembourser la dette et à financer les investissements. Par année, la commune rembourse la dette à hauteur de 1.5 millions de francs. En dessous de cette marge de cash-flow, la commune ne pourrait plus investir, mais seulement payer les charges. Une grande diminution du cash-flow contraindrait la Municipalité à revoir son rythme d'investissement et à prioriser ces derniers. Les prévisions de cash-flow 2023 sont de 2.9 millions de francs ; 2024 de 3.5 millions, 2025 de 3.4 millions et 2026 de 3.4 millions de francs.

A la présentation du programme de législature, tout le monde était content de voir la vision des prochaines années, une dynamique et un développement. On voulait rendre la ville attractive pour les habitants et attirer aussi de nouveaux habitants. Bien que ce programme de législature ne soit contraignant ni pour la Municipalité, ni pour le Conseil, pour y arriver on a besoin de forces vives, c'est très important car l'ambition est là aussi.

Dernière chose, la diminution du cash-flow est un gros risque sur l'endettement et les charges financières. Si la commune doit augmenter sa dette, on ne fait que la reporter sur les futures générations et les futurs habitants de Payerne.

La Présidente remercie le **Syndic Eric Küng** et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher** qui pose une question très importante : qu'en est-il sur l'introduction des normes MCH2 dans les comptes de la commune ? Les normes MCH2 peuvent avoir une très grosse influence sur la commune puisque lors de l'introduction de cette norme, il y a toute une réévaluation à faire au niveau des actifs et certains amortissements extraordinaires et autres ne seront plus possibles. C'est donc important pour le futur. D'autres cantons l'ont fait, lui-même l'a vécu dans son travail auprès de certaines communes qui ont eu pas mal de surprises, dans le mauvais sens du terme, mais aussi dans le bon sens. Pour lui, c'est un élément primordial à prendre en compte pour une décision portant sur 4 ans.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui informe qu'en 2027, toutes les communes devront appliquer les normes MCH2 dans leurs budgets. La 1^{ère} tranche va entrer en vigueur en 2025, la 2^{ème} en 2026 et la dernière en 2027. Il donc faut compter deux ans de préparation pour intégrer l'ensemble des normes dans le budget.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** qui exprime ses craintes par rapport à cet abaissement du taux d'imposition. Plus que d'accord qu'un franc est un franc, elle ne remet pas cela en question. Cependant, elle s'inquiète par rapport à l'avenir de notre commune si cet abaissement devient une réalité. Comme les contribuables, la commune va subir de plein fouet les retombées de la pandémie et la crise énergétique. On le sait aussi, l'Etat et également les communes sont des aides non négligeables pour des familles en situation précaire. Ensuite, le Conseil a voté un plafond d'endettement en décembre 2021 car nous voulions une ville ambitieuse avec de réels projet afin de, potentiellement, attirer de nouveaux contribuables. Mais sans projet et renouveau, la motivation de venir dans notre ville n'existera pas. On l'entend malheureusement trop

souvent : « Payerne, ville morte ». Finalement, c'est un cercle vicieux et non vertueux. Quelques communes avoisinantes l'ont compris. C'est pourquoi, je voterai pour les conclusions de la Municipalité.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier** qui n'a pas compris la réponse du **Syndic Eric Küng** sur la date d'introduction des normes MCH2 à Payerne.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui communique que le courrier du Canton est arrivé cette semaine. Il sera traité en Municipalité rapidement. Le **Syndic Eric Küng** espère que Payerne ne sera pas la dernière à introduire ces normes.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. En préambule, il tient à féliciter la Commission des Finances (CoFin) pour la qualité de son rapport, tout en tenant compte qu'elle fonctionne de manière fortement réduite depuis de nombreux mois. Sa première question : selon le préavis qui est rédigé de façon alarmante, quel est le pronostic du résultat 2022 attendu sur la base des comptes au 30.09.2022, dans une fourchette d'un million de francs ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Bien qu'il ne dispose pas des chiffres ce soir, il communique que les prévisions sont positives, sans pouvoir préciser à combien de millions.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Il souhaite savoir si le Budget 2023 sera présenté avec un résultat positif ? Et si non de combien ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Le budget sera envoyé au Conseil communal dès demain avec un résultat négatif de Fr. 797'000.- sur une base de calcul du taux d'imposition à 73 points.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. De ce fait, pourquoi la Municipalité n'a pas plutôt proposé une augmentation d'impôts de 3 ou 4 points pour concrétiser et assumer le niveau d'ambition du programme de législation si les budgets seront toujours déficitaires ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. L'important pour la Municipalité est qu'en période conjoncturelle un peu plus difficile, la commune même avec un budget déficitaire, doit aussi stimuler le commerce. Elle doit être anticyclique : ce n'est pas parce que la conjoncture est plus difficile que la commune doit freiner. Elle doit plutôt investir à ce niveau-là de manière à pouvoir compenser cette flexion due à l'inflation. C'est pour cela que la Municipalité aimerait maintenir le même taux d'imposition, même si elle doit s'endetter un peu. Comme l'a dit le **Conseiller Lionel Voinçon**, elle peut le faire en investissant un peu plus pour améliorer la condition de Payerne et répondre à ses ambitions.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. A la suite du tableau qui figure en page 8 et 9 du préavis 20/2022, chapitre 7. Investissements, une augmentation des amortissements et intérêts de l'ordre de CHF. 150'000.00 est mentionnée pour 2023. Comme l'année dernière, le **Conseiller Christian Gauthier** aurait bien voulu voir figurer également les amortissements et intérêts qui se terminent en 2023. Pour rappel la somme des derniers investissements terminés en 2021 s'élevait à CHF 114'700.00 et ce qui était planifié le 09.12.2021 pour 2022 s'élève à CHF 91'400.00. A cela s'ajoute encore les amortissements supplémentaires de la Municipalité au bouclage des comptes 2021 pour un montant de CHF 278'253.25. Pouvant comprendre les nombreuses interventions du **Conseiller Roland Bucher** en ce qui concerne les amortissements supplémentaires qui faussent totalement le coût de l'objet et les conséquences financières ne sont pas mentionnées par manque de transparence dans le présent préavis. La question du **Conseiller Christian Gauthier** est la suivante ; elle est facile, il n'a qu'à changer la date de sa question de l'année passée : A combien s'élève les amortissements et intérêts en moins par rapport au budget 2022 ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Ce dernier n'ayant pas le budget à disposition, après quelques recherches, il communique qu'en 2023, les amortissements prévus sont budgétés à CHF 3'375'125.00.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Serge Grognuz** qui informe qu'il ne votera pas les conclusions de la CoFin pour deux raisons. Premièrement, il craint qu'en diminuant l'impôt de 3 points, la commune va le payer en très peu de temps. Deuxièmement, à cause du ton piquant et donneur de leçon de ce rapport de la CoFin. Il a l'impression que, depuis l'été 2020, les séances du Conseil communal ne sont plus aussi courtoises qu'avant. Systématiquement, une partie de la Municipalité est régulièrement attaquée. Depuis le début de la législature, le climat délétère des séances nuit au bon fonctionnement de notre démocratie. Il faut accepter le verdict des urnes, même si cela déplaît. Il pense que notre Municipalité travaille pour le bien de toute la commune et que nous devons la soutenir et l'appuyer. Elle nous a présenté un programme de législature ambitieux et réaliste ; c'est pourquoi le **Conseiller Serge Grognuz** encourage et remercie tous les conseillers communaux ici présents à bien réfléchir et à voter les conclusions municipales.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Il souligne que, quelquefois en politique, c'est comme aux Jeux Olympiques, l'important c'est de participer. S'il relève cela, ce n'est pas par hasard ou qu'il a une imagination débordante, mais c'est bien parce qu'il sait que les trois partis de droite se sont réunis le 20.10.2022 et que tout a été décidé entre eux lors de cette séance convoquée par la CoFin. Il se permet de rappeler la récente présentation de la Préfecture sur les secrets de commission et que la CoFin convoque tout le Conseil, excepté le PSIP. Sans y voir une quelconque jalousie, le **Conseiller Sébastien Pedroli** pense que les conseillers conviendront certainement avec lui que l'on peut s'étonner que, sauf erreur de sa part, le rapport de la CoFin est déposé le 26.10.2022. D'où la question de se demander qui a écrit ce rapport. Il a rarement vu un rapport aussi condescendant et donneur de leçon sur ce que devrait faire la Municipalité. On vient leur dire qu'il ne faut jamais faire comme ça, qu'il faut faire différemment. Tout cela le conduit d'entrée à un certain agacement. Voilà pour la forme.

Le **Conseiller Sébastien Pedroli** poursuit en parlant sur le fond. Il a bien évidemment aussi conscience qu'on est en pleine guerre idéologique, ceci dit afin de provoquer quelque peu. Idéologiquement, force est de constater que les partis ne sont pas du même côté. Il comprend et conçoit l'idéologie des partis de droite de baisser les impôts. Du côté de la gauche finalement, les soutiens que la commune et le canton peuvent apporter aux citoyens sont particulièrement importants.

Cela étant, ce qui est le plus important, c'est la question de la visibilité. Quelle image veut-on donner de Payerne ? Quels sont les investissements qu'on veut réaliser dans le futur ? A juste titre, le **Conseiller Roland Bucher** a relevé l'importance de l'image que l'on veut donner de Payerne à la suite de problèmes rencontrés lors d'une réservation de salle. D'accord avec lui, le **Conseiller Sébastien Pedroli** veut donner les moyens à la Municipalité de réaliser son programme de législature, qui est tout de même un engagement formel qu'elle prend devant le peuple et le Conseil communal, même si ce n'est pas une obligation de le suivre.

Cet engagement formel de développer Payerne, c'est par exemple en augmentant les postes au sein de l'Administration communale comme, par exemple, à Estavayer-le-Lac où un juriste, un responsable des sports et un responsable culturel ont été engagés. Si le point d'impôt est baissé, la crainte du **Conseiller Sébastien Pedroli** est que la commune ne pourra pas avoir une politique à la hauteur de ses ambitions, raison pour laquelle il s'oppose à cette baisse d'impôt.

Le deuxième argument, c'est de soutenir les payernois. Un franc est un franc et cela, le **Conseiller Sébastien Pedroli** le conçoit, mais ces baisses d'impôt vont avoir des impacts sur les classes aisées uniquement, au contraire de la classe moyenne et celles en-dessous qui, elles, auront moins accès à des services qui pourraient les aider.

Il remarque également que financièrement, comme l'a dit le Président du PLR Marc-Olivier Buffat, dans 24Heures en parlant de la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, il faut lui donner du temps et la laisser prendre ses marques avant d'envisager d'éventuelles baisses d'impôt. De même qu'à Payerne, l'ancien président de la CoFin disait en 2021 de ne pas baisser le point d'impôt car il faut laisser la Municipalité travailler. Et aujourd'hui, la CoFin dit qu'il faut baisser le point d'impôt de 3% pour laisser un peu d'argent tomber dans les poches des payernois. Cette baisse d'impôt est aussi dangereuse car nous ne savons pas ce qui va nous arriver l'année prochaine à cause de la crise énergétique. On sait également aujourd'hui qu'en 2021, l'Etat de Vaud a reçu de la Banque Nationale Suisse (BNS) 375 millions de francs et qu'en 2023 on ne va pas les recevoir. Quel en sera l'impact sur les finances communales ? Quel en sera l'impact sur la péréquation financière ? Quel sera l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur les emprunts en cours ?

Finalement, si la Ville de Payerne veut rester ambitieuse, elle se doit de réfléchir à un centre sportif, à la construction d'écoles, la moitié de la ville est encore en séparatif ; beaucoup d'investissements sont à venir. La baisse d'impôt demandée compromet ces investissements.

Pour conclure, le **Conseiller Sébastien Pedroli** s'oppose à cette baisse d'impôt.

Et puisqu'il a encore la parole, il rappelle qu'en 2020, en pleine campagne électorale, la motion Piller a été votée et qu'à juste titre, la Municipalité voulait s'engager sur certains points de développement durable. Manifestement, le **Conseiller Sébastien Pedroli** relève l'urgence climatique avec pour exemple, ce dernier mois d'octobre exceptionnel ; d'un côté tant mieux, mais si l'on essaie d'être objectif, c'est inquiétant. Dans la réponse de la motion Piller, figurait la mise en place d'un Plan Climat Payerne. Avec la baisse d'impôt demandée, il craint que ce plan climat ne voit pas le jour ; raison pour laquelle il dépose un amendement qui a pour objectif, comme le permet l'arrêté d'imposition, qu'il y ait un impôt spécial particulièrement déterminé et affecté au Plan Climat Payerne d'une valeur de 1%.

Par conséquent, le **Conseiller Sébastien Pedroli** dépose l'amendement suivant :

Article 1 (amendé) : d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026 sur la base du projet annexé faisant partie intégrante de ce préavis, en introduisant un impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées selon l'article 2 amendé ;

Article 2 (amendé) : de maintenir les autres taxes, impôts et articles de l'arrêté d'imposition 2023 à 2026 au même taux qu'en 2022, soit 73% à l'exception de l'article premier chiffre 2, impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées : financement du Plan Climat Payerne 1% de l'impôt cantonal de base ;

Pendant que les scrutateurs préparent l'affichage de l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli**, la **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. Ce dernier est heureux de constater qu'à Payerne on puisse vivre les meilleurs moments de la Commedia dell'Arte et se sentir en Italie. Il relève que cette intervention était aussi longue que le rapport et digne du ton de ce dossier qui a d'ailleurs été critiqué. Il revient sur le point du climat politique sans tomber dans de la politique politicienne. Chacun prend ses responsabilités, cela fait aussi un peu partie du jeu et cela se passe aussi un peu comme ça ailleurs. Les équilibres ont changé à Payerne et on vit avec ; le PSIP dispose de plus de sièges et le PLR doit vivre différemment avec cette nouvelle réalité qui ne dérange pas ; cela s'appelle s'adapter.

Le **Conseiller Lionel Voinçon** revient ensuite sur un petit rappel. La CoFin propose une solution équilibrée. Equilibrée pourquoi ? Quand il entend que la CoFin veut mettre à mal les investissements et les grands axes de la politique selon une vision plutôt de gauche, il relève que la CoFin propose un nouvel équilibre, sans empêcher les investissements et le développement de la commune. Elle propose un nouvel équilibre entre la politique d'investissement et le développement des services proposés par la commune. Il rappelle que c'est cela qui est écrit dans le rapport.

Le **Conseiller Lionel Voinçon** n'est pas sûr d'avoir bien compris l'argumentaire accusant la CoFin d'idéologie auquel il oppose les faits suivants. La CoFin a certes rédigé un rapport qu'il admet un peu piquant mais qui a aussi vocation de remettre un certain nombre de bases factuelles dans la discussion. Dans ces faits, la CoFin n'a, à aucun moment, voulu abattre la politique de la Municipalité ; sa volonté est d'instaurer un nouvel équilibre. Pour conclure, le **Conseiller Lionel Voinçon** a opposé des faits à cet argumentaire qu'il a l'impression d'avoir déjà lu dans le Bulletin du Grand Conseil en 1968. Mais il apprend chaque jour du **Conseiller Sébastien Pedroli** et il se réjouit d'aller avec lui, un jour, manger une entrecôte dans la salle de l'Entrecôte fédérale à Berne.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli** qui se réjouit, en tant qu'italien d'origine qu'il est, d'entendre parler de la Commedia dell'Arte. Il constate cependant que lorsque l'on s'en prend directement à la personne et non pas à ses arguments, c'est que l'on n'a pas grand-chose à dire contre ses arguments. Si l'on en vient à 1968, le **Conseiller Sébastien Pedroli** remarque seulement que le Parti socialiste a pris des sièges et fait évoluer les mentalités dans ce pays depuis 1968.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Il demande à la Municipalité de transmettre au Conseil communal pour sa prochaine séance les montants des investissements et amortissements prenant fin en 2023 suite aux amortissements de 91'000.00 annoncés en décembre 2021 et les répercussions des CHF 278'253.25 sur les amortissements et les intérêts du budget 2023, de même que tous les préavis se terminant en 2023.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Il questionne la Municipalité sur le pourcentage de la population payernoise payant des impôts.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. 27% de la population ne payant pas d'impôt, c'est donc 73% de la population qui paie des impôts.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme** qui aimerait savoir quelle est l'évolution de ce pourcentage sur les cinq dernières années. En réponse, le **Syndic Eric Küng** informe que le pourcentage de la population ne payant pas d'impôt est en légère augmentation.

La **Présidente** passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Pour sortir du discours partisan ou autre, il est important de retenir que le pourcentage de la population payant des impôts est en diminution. En se référant à une étude publiée par le Crédit suisse en 2021, il remarque que l'attractivité d'une commune est due au prix du logement et au taux d'imposition. Il craint qu'à terme, à Payerne, nous ayons de moins en moins d'habitants payant des impôts. A l'instar du chômage, la solidarité fait que ceux qui paient des impôts aident ceux qui n'en paient pas et c'est normal. En ayant une vision plus large, le risque que le **Conseiller Xavier Prudhomme** identifie, c'est qu'il y ait à terme, beaucoup moins de personnes payant des impôts, ce qui empêchera la commune de se payer les infrastructures dont elle a besoin. De plus, la concurrence existe, notamment dans les communes qui nous entourent avec pour exemple, Avenches avec son taux d'imposition de 66.5 points, Corcelles-près-Payerne au taux de 68.5 points, sans parler de Cudrefin avec son taux de 59 points. Quelqu'un souhaitant venir habiter dans la région risque de préférer les communes avoisinantes avec un taux plus avantageux.

Pour conclure, le **Conseiller Xavier Prudhomme** milite pour une baisse d'impôt de 3 points sans aucune idéologie politique et uniquement avec une vision sur le long terme pour la commune de Payerne afin qu'elle puisse continuer à se payer les infrastructures que nous avons aujourd'hui, pour nos enfants et pour nous-mêmes. Il votera donc pour cet amendement à 70 points.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il se permet de prendre la parole même s'il n'a pas le dicastère des finances. Il représente le dicastère des bâtiments et l'ASIPE qui sont de potentiels gros investisseurs pour la commune. Il renseigne l'assemblée sur deux éléments

non abordés par la CoFin et il en est surpris. Ces trois dernières années, nous avons une diminution de l'assiette fiscale des personnes physiques et sur la fortune. Cela veut dire que grosso modo, nous perdons la valeur de notre point d'impôt. Pour lui, il s'agit d'un indicateur-clé pour ne pas baisser le point d'impôt. Si nous avons une augmentation de l'assiette fiscale avec le même nombre de contributeurs, c'est clair que la Municipalité entrerait en matière pour une baisse d'impôt. Nous voulons prendre le risque, sans être sûr que la CoFin ose regarder la Municipalité droit dans les yeux et lui dire que dans 10 ans, cette baisse de points d'impôt n'aura aucun impact, avec la diminution de l'assiette fiscale, sur notre capacité d'investissement, soit les écoles, les bâtiments à rénover, l'optimisation énergétique.

Le jour où il faudra freiner les investissements, quelle sera l'étape suivante ? Ce seront les prestations en faveur de la population. Le **Municipal Nicolas Schmid** est sûr, en regardant le **Conseiller Xavier Prudhomme** dans les yeux, qu'il est capable de trouver une étude qui dira que ce n'est pas le point d'impôt numéro 2 de l'attractivité d'une commune, mais la qualité de vie, le préscolaire, le parascolaire ou les écoles. A ses yeux, ce sont ces éléments-là qui font qu'une personne choisisse sa commune et Payerne a besoin de faire des investissements à ce niveau-là.

En prenant le risque de baisser le point d'impôt, le **Municipal Nicolas Schmid** craint que l'on érode le travail effectué par la Municipalité ces dix à quinze dernières années qui a permis la situation stable dont Payerne dispose aujourd'hui. Cette situation stable et le cash-flow dégagé permettent d'arriver moins vite au plafond d'endettement, d'investir grâce à nos capitaux et sans capitaux étrangers, ce qui est beaucoup plus pérenne pour l'avenir de la ville, c'est évident.

Aujourd'hui, on nous propose, sans aucune assurance, en faisant de la sculpture sur nuage, de prendre le risque de baisser l'impôt de CHF 630'000.00/an alors que, en reprenant les propos de la CoFin, un franc est un franc. Personne ne peut dire qu'il n'y a pas de risque que dans dix ans, cette baisse d'impôt n'ait pas d'impact négatif sur notre commune, ni sur notre capacité d'aller de l'avant et de notre capacité à rendre notre ville meilleure.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Il réagit sur les propos du **Municipal Nicolas Schmid** en remarquant que ces trois dernières années, la commune a, certes, perdu des recettes fiscales, mais a fait, également ces trois dernières années, des amortissements complémentaires, créé des provisions en affectant des montants extraordinaires pour lisser le bénéfice entre 1.5 et 3 millions de francs. Il rappelle qu'il intervient depuis des années par rapport à ceci, cela fait quinze ans que le point d'impôt ne reflète pas les besoins de la commune. Evidemment que l'on ne sait pas ce qu'il y aura dans dix ans, mais il y a 10 ans, on disait la même chose. En enlevant les attributions et les amortissements complémentaires, force est de constater que, pendant dix ans, la commune a réalisé des bénéfices, grosso modo 20 millions de francs d'excès.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui remercie également le **Conseiller Roland Bucher** pour son intervention en soulignant qu'il s'agit d'amortissements comptables alors qu'on parle d'une baisse d'impôt concrète, monétaire sur notre résultat et notre capacité à utiliser cet argent pour faire avancer notre commune. En pensant qu'on ne parle pas de la même chose, le **Municipal Nicolas Schmid** comprend bien que ces dix dernières années, on a lissé les comptes, on a utilisé les bénéfices pour faire des amortissements complémentaires, c'est une réalité. Il constate qu'aujourd'hui, on se plaint d'une bonne santé financière et on veut potentiellement prendre le risque de la mettre à mal. Finalement, Payerne est une des communes les plus soutenues par la péréquation parce qu'elle est classée parmi les communes les plus pauvres du canton et on veut prendre le risque de baisser le point d'impôt.

La **Présidente** le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Il relève que c'est un travail d'équipe, que c'est une équipe qui défend ce préavis. Effectivement, la Municipalité a reçu des piques dans le rapport de la CoFin, mais c'est le jeu politique. Il sait de quoi il parle puisqu'il fait de la

politique communale depuis ses 21 ans. Cela dit, il n'est pas sûr que prendre le Crédit Suisse comme exemple soit le meilleur des exemples. Comparer Payerne aux autres communes n'a pas grande valeur car elles ne sont pas ville centre. La ville centre est à la fois une satisfaction et une charge. Il n'est pas possible de trouver les sociétés locales que nous avons à Payerne à Cudrefin, Chavannes-de-Bogis ou Montricher. En plus de ses finances, Payerne joue aussi un rôle social non négligeable. Pour conclure sur l'intervention de son contemporain, le **Municipal Jacques Henchoz** a déjà entendu sa version sur les comptes de la ville car il a tenu pendant 5 ans la bourse communale et à chaque fois, il a entendu les mêmes reproches. A savoir que c'est peut-être grâce à cela qu'aujourd'hui, Payerne est dans une situation telle que celle-ci et que la Municipalité demande de maintenir le taux d'imposition pour 4 ans.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**. En sa qualité d'enseignante, elle parle au niveau cantonal en utilisant le mot « sucré ». Quand on « sucre » dans les caisses du canton, ce sont la santé et l'école qui ramassent en premier. Or, on sait très bien que ce sont l'école et la santé qui font que la société fonctionne vraiment. Elle a vraiment des craintes par rapport à cela et le **Municipal Nicolas Schmid** l'a dit ; raison pour laquelle elle réitère qu'il faut maintenir le point d'impôt à son stade actuel.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Il entend bien les propos du **Municipal Jacques Henchoz**. A Payerne, nous avons la chance d'avoir à la Municipalité deux anciens membres de la CoFin pendant deux ans. Ces derniers connaissent donc parfaitement ses attentes pour avoir participé et collaboré activement avec elle. Sa question va à l'un d'entre eux. A l'époque, le **Conseiller Christian Gauthier** faisait encore partie de la CoFin et ils n'étaient pas d'accord. En tant que municipal des finances, Monsieur Jacques Henchoz avait proposé une augmentation de 2 points du taux d'imposition dès 2015, qui d'ailleurs, avait été acceptée par le Conseil. L'argument principal était de pouvoir répondre aux futurs investissements de la commune. Le **Conseiller Christian Gauthier** n'était pas d'accord et il estimait, comme une partie de la CoFin, qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments concrets justifiant de procéder à une hausse du taux d'imposition. Regardons maintenant les résultats des années consécutives à cette hausse d'impôt : en 2017 : plus 2 millions, en 2018 plus 1.5 millions, 2019 plus CHF 600'000.00, 2020 plus 1.3 millions, en 2021 plus 3.8 millions. Au vu de ces résultats, estimez-vous nécessaire, maintenant, cette hausse d'impôt à l'époque ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. En réponse, il confirme qu'il assume tout à fait sa position de l'époque, la preuve étant que, si on n'avait pas instauré une hausse du taux d'imposition, on n'aurait pas eu les bénéfices que le **Conseiller Christian Gauthier** vient de citer. Ces bénéfices, comme l'a mentionné le **Conseiller Roland Bucher** nous ont permis d'améliorer la situation financière de notre commune, notamment au niveau de notre dette. Mais il pense que l'assemblée en conviendra, comparé 2015 à aujourd'hui, c'est compliqué parce que, entre-deux, il y a eu l'ensemble des points liés à la péréquation policière ; il y a eu la baisse du point d'impôt communal demandée par le canton. Sauf erreur de sa part car il avait alors quitté la Bourse communale, Payerne avait suivi les directives cantonales contrairement à d'autres communes. Payerne s'est donc montrée obéissante envers le canton et courtoise envers ses contribuables.

En conclusion, le **Municipal Jacques Henchoz** confirme que les déclarations du **Conseiller Christian Gauthier** sont correctes et termine son intervention par une question : « 2015, 2022 est-ce comparable ? » Il laisse l'assemblée en juger.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Diana Cruz**. Tout d'abord, elle félicite la CoFin pour la qualité de son rapport et les remercie d'avoir relater les faits. Elle rappelle que cette dernière a œuvré en sous-effectif durant plusieurs mois. Elle tient également à apporter une précision : les conseillers ont été convoqués par les chefs de groupe à la séance d'information du 20.10.2022. Le Conseil œuvrant en faveur des citoyens, elle invite l'assemblée à soutenir les conclusions amendées de la CoFin et de voter en leur âme et conscience, ce qu'elle fera pour sa part.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. A nouveau, pendant les dernières minutes du débat, on a réadapté la stratégie de l'épouvantail : nous faire peur de l'avenir, nous dire ce qu'il en sera dans dix ans. Personne ne sait ce qu'il en sera dans 10 ans. En revanche, on sait ce qui s'est passé ces dix dernières années. Il invite l'assemblée à ouvrir la page 6 du rapport pour constater que ces dix dernières années, ce sont 34'859'548 millions de francs de soldes de fonctionnement épuré. Ce ne sont pas les excédents dont on a parlé ici, il s'agit de vrai cash, l'argent sonnante et trébuchant à disposition de la commune à la fin de chaque année pour réaliser quelque chose. Avec cet argent, on a constitué des réserves dont on ne se sert presque jamais, ou à tort, ou d'une mauvaise manière parce qu'elles sont bloquées dans des actifs immobilisés et pas du tout sur des comptes de liquidités qu'on peut utiliser pour des investissements.

Le **Conseiller Lionel Voinçon** demande ce qu'on a fait ces dix dernières années avec ces près de 35 millions de francs pour qu'aujourd'hui, on arrive au stade où on dit qu'il y a autant de choses à faire ces dix prochaines années. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a fait ce qu'on a pu à un rythme humble et aujourd'hui, la CoFin propose un nouvel équilibre pour réaliser ces investissements, mais avec un paradigme qui lui paraît plus juste. Plus juste pour permettre une politique d'investissement ambitieuse, pour permettre d'améliorer les services de la commune mais aussi pour être plus juste vis-à-vis des contribuables.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**. Au vu de l'amendement déposé par la CoFin, elle propose de refuser l'amendement proposé par le **Conseiller Sébastien Pedroli**. Cet amendement aurait pu être proposé par la Municipalité en séance de CoFin.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** propose de voter d'abord le taux d'imposition, puis de prendre en considération l'amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli** pour qu'il n'y ait pas de porte-à-faux par rapport aux différents amendements.

La Présidente procède au vote en bloc de l'amendement de la CoFin. L'amendement proposé par la CoFin est accepté à la majorité du Conseil communal.

La Présidente ouvre le vote sur l'amendement du **Conseiller Sébastien Pedroli** avec cette affectation au financement du Plan Climat Payerne. L'amendement est refusé à la majorité du Conseil.

La Présidente ouvre le vote sur l'ensemble des conclusions municipales amendées. Le préavis 20/2022 amendé est accepté à une large majorité.

La Présidente remercie la CoFin et son membre-rapporteur pour leur travail et lui demande de rejoindre sa place.

Par conséquent :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 20/2022 de la Municipalité du 28 septembre 2022 ;

Ouï le rapport de la Commission des Finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- Article 1 (amendé) :** d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026 sur la base du projet annexé faisant partie intégrante de ce préavis, en diminuant à 70% l'impôt sur le revenu et la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers ;
- Article 2 (amendé) :** de maintenir les autres taxes, impôts et articles de l'arrêté d'imposition 2023 à 2026 au même taux qu'en 2022 ;
- Article 3 :** d'exprimer la gratitude des autorités communales aux contribuables payernois pour leur compréhension et leur ponctualité.

Point 2 : Divers

La Présidente passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Il questionne la Municipalité au sujet d'une route se trouvant proche de son domicile sur laquelle un goudronnage avec des gravillons a été posé. Est-ce une nouvelle approche de la commune pour l'entretien des routes, ou est-ce provisoire, ou encore en travaux ?

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Si elle se situe bien, elle reconnaît le Chemin du Levant. Il a été remis en état durant le 2^{ème} trimestre 2022 avec un procédé de gravillonnage. Depuis une dizaine d'années, avant de procéder à des travaux de revêtement, la commune vérifie si des travaux de mise en séparatif doivent être réalisés à court terme. Si c'est le cas, un gravillonnage est posé en attendant pour des raisons évidentes de coût. En effet, un gravillonnage coûte CHF 6.00/m² contre un enrobé normal au coût de CHF 30.00/m²

Ayant eu des réclamations concernant ce revêtement de gravillonnage, la commune étudie la possibilité d'utiliser un enrobé coulé à froid qui est à peu près 2,5 fois moins cher que l'enrobé à CHF 30.00/m². Il a été testé sur des trottoirs, mais là aussi, le résultat n'est pas probant. La réponse donnée lors de réclamations, c'est que la commune remet en état un tronçon à moindre coût en attendant que des travaux de plus grande envergure y soient entrepris.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Il a participé récemment au conseil intercommunal de l'EPARSE qui est la future station d'épuration basée dans l'environnement proche de la déchetterie actuelle. Il y a appris qu'il y avait trois oppositions pas encore levées qui bloquaient le dossier. Il n'a pas évoqué ce thème-là lors de la séance, puisqu'elles concernent directement la commune de Payerne, il questionne la Municipalité sur le projet du chauffage à distance (CAD) selon le préavis voté en 2021. Le CAD sera installé sur le même périmètre

Quelles peuvent être les conséquences par rapport au projet du CAD dues aux retards engendrés jusqu'à la levée des oppositions contre la station d'épuration ? Quelles en sont les conséquences économiques pour la commune ? Quelles en sont les conséquences liées à nos relations avec les casernes DCA et l'aviation ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. En effet, nous devons respecter la procédure et ces trois oppositions. Evidemment que ce retard attriste la commune, mais c'est la démocratie. Dans l'attente de la résolution de la centrale de chauffe du CAD, les travaux se poursuivent avec l'installation des tuyaux, notamment à l'avenue Jomini et la recherche de clients. Le cas échéant, dans l'attente de la réalisation du CAD, ce sont des chaufferies mobiles à pellets ou diesel qui seront installées, ce qui est d'ailleurs déjà le cas à la caserne de l'aviation, futur client du CAD, étant donné son chauffage est hors service.

En réponse à la question sur les conséquences économiques, le **Municipal Jacques Henchoz** rappelle que c'est Payerne Energies SA (PESA) qui gère cet axe. Son conseil d'administration est composé de

Syndic Eric Küng, votre serviteur **Jacques Henchoz**, un représentant de Romande Energie et un représentant de SwissLife, partenaire financier. La présidence est assurée par Payerne et la voix du président compte double. Pour l'instant, on continue à investir sur l'installation des tuyaux lors de la réfection des routes comme la rue des Grandes Rayes, ou encore le chemin des Oiseaux, actuellement en cours de réfection. Les recherches de clients sont effectuées en parallèle. Pour conclure, c'est évidemment embêtant de prendre du retard mais on doit vivre avec ça, le monde économique et le monde politique.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Il remercie le Municipal Jacques Henchoz pour ses réponses même si on n'a pas la perception aujourd'hui des conséquences économiques qu'il pourrait y avoir si ce n'est que ces chaufferies mobiles pourraient perdurer un peu plus longtemps que prévu.

La Présidente passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** qui acquiesce. Ces conséquences-là sont assumées par les partenaires dans le cadre du CAD. Payerne a investi le capital-actions à hauteur de CHF 51'000.00 dans PESA. Pour l'instant, il n'y a pas de perte financière ; c'est le conseil d'administration qui souhaite aller beaucoup plus vite dans le développement du CAD, de pouvoir s'autofinancer et développer le réseau. Par exemple, le HIB est très intéressé à se raccorder au CAD.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Concernant les trois oppositions des riverains, bien qu'il ne faille jamais regarder dans le rétroviseur, aurait-on pu faire différemment, des actions sont-elles en cours pour lever ces oppositions ? Y travaille-t-on ? Aurait-on pu faire quelque chose différemment pour les éviter ? Aurait-on mal fait les choses au préalable ? Quel est votre avis là-dessus car il faut toujours utiliser l'expérience pour l'avenir ?

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Le préavis de l'adoption du plan d'affectation de l'EPARSE avec une proposition de levée des oppositions sera envoyé au Conseil dans les deux semaines à venir. Ce qu'on y remarque, c'est que les trois opposants privés se plaignent des nuisances olfactives, du choix du site et divers éléments de ce style. La Municipalité les a reçus et leur a donné des explications. Elle a pu leur démontrer avec des arguments clairs que ces oppositions ne sont pas recevables. Ce sera donc au Conseil communal de se prononcer sur ces oppositions puisque c'est un plan d'affectation.

A juste titre, vous demandez ce qu'on aurait pu faire autrement. On se rend compte aujourd'hui que l'on sous-estime peut-être parfois, c'est le côté émotionnel des riverains. Les gens vivant dans un endroit ne veulent que cela change autour d'eux. On remarque dans de nombreux dossiers l'importance de l'écoute et des discussions en amont. Difficile de dire si cela aurait suffi ou pas dans ce dossier.

Aujourd'hui, la commune met beaucoup d'attention pour expliquer les projets en amont. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'oppositions car elles font partie du processus. C'est clair qu'une STEP et un CAD sont des ouvrages volumineux qui enlèvent le caractère paysager agréable du site aux usagers ; mais c'est un site industriel et c'est normal d'y construire des ouvrages importants.

Vous prendrez acte des arguments que l'avocat, le CoDir de l'EPARSE et la Municipalité, ont préparé pour permettre au Conseil de prendre position.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** qui remercie également pour ces explications parfaites. Il souhaite ajouter un détail. C'est en fin de législature 2016 qu'on a débuté ce projet. Le préavis est sorti durant la législature 2016-2021. Avant la mise à l'enquête, l'EPARSE a rencontré des associations telles que Pro Natura, les propriétaires et les voisins pour expliquer le projet. Lorsque le marché public a été lancé, le partenaire avait connaissance que le terrain était encore en phase de négociation.

La Présidente le remercie et ajoute en complément que la commission a été nommée et que cela ira assez vite après la réception du préavis.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. A la suite du dernier Conseil communal, il a fait parvenir un courriel d'information à la Municipalité sur le protocole d'arborisation venant de la ville de Lausanne afin d'aider la commune dans la mise en œuvre du préavis 15/2022. La Municipalité en a-t-elle pris connaissance ? La commune en a-t-elle l'utilité ?

La Présidente passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** qui confirme une réception favorable de ces documents par la Municipalité, plus précisément par Madame Monique Picinali et lui-même, directement concernés que leurs collègues. Un collaborateur de la commune s'est rendu à Lausanne et le chef du secteur parcs et promenades est venu avec des propositions.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**. Comme la CoFin n'a pas le budget pour inviter tout le monde, elle prolonge la séance avec une nouvelle question. Elle aimerait savoir si l'eau utilisée pour l'arrosage automatique des ronds-points de la ville est prise sur le réseau d'eau potable ou si c'est une réutilisation d'eau de pluie, ou autre ?

La Présidente passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** qui confirme que oui, l'arrosage des ronds-points est alimenté par le réseau d'eau potable. Si on ne l'a pas entendu 10'700 fois cette remarque, on ne l'a jamais entendu. Cela va être corrigé. A savoir que le puits de la Vernaz a tenu et qu'on a traversé l'été sans problème, bien qu'il ne faudrait pas que les étés secs se répètent.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Sarah Neuhaus**. Elle souligne son étonnement d'avoir constaté mardi 01.11.2022 à 05h20, alors qu'il y avait du brouillard et qu'il pleuvait, les ronds-points étaient encore arrosés. Elle pense qu'au 1^{er} novembre, l'arrosage de l'herbe des ronds-points devrait être arrêté.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Philippe Savary**. Quelle est l'entente entre Montagny et Payerne pour l'eau, sachant qu'on va vers une pénurie d'électricité et que l'on s'est équipé de génératrice pour alimenter le réseau en cas de problème. Les Hameaux n'étant pas forcément alimentés en eau potable par Payerne, il demande s'ils auront de l'eau cet hiver en cas de coupures d'électricité.

La Présidente passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Les Hameaux étant au point haut, c'est logique de se poser la question. Payerne va discuter avec Montagny pour que les Hameaux soit fournis en eau en cas de pénurie d'électricité puisque la gravitation n'arrive pas jusque là-haut.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Diana Cruz**. Elle tient à remercier Madame Eveline Garrido pour la qualité de la rédaction du procès-verbal du Conseil communal du 29.09.2022.

La parole n'étant plus demandée, elle remercie toutes et tous pour leur présence ce soir et plus particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Elle lève cette séance à 22h17 et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans leur foyer.

La Présidente



Aurélie Meylan

La Secrétaire



Eveline Garrido

Annexe 1

Pascal Perrino
Les Sorbiers 13
1530 Payerne

Payerne, le 1^{er} octobre 2022

Administration Communale
Mme la Présidente du Conseil Communale
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Objet : démission du Conseil Communal.

Madame la Présidente du Conseil Communal, Chers membres de la Municipalité et Chèr(e)s collègues du Conseil Communal,

Concilier mon activité professionnelle avec ma présence au sein du Conseil Communal est devenue au fil de ces derniers mois de plus en plus astreignant, notamment en raison de la durée des trajets entre mon domicile et mon lieu de travail.

Aussi, après avoir mûrement réfléchi, j'ai pris la sage décision de quitter le législatif, donnant ainsi l'opportunité à une candidate ou un candidat d'occuper cette place vacante.

Je nourris l'espoir que la Municipalité et les membres du Conseil Communal continueront à œuvrer toujours de concert, afin de contribuer au rayonnement de notre ville et du constant et pérenne bien-être de ses habitant(e)s.

Veillez agréer croire, Madame la Présidente du Conseil Communal, Chers membres de la Municipalité et Chèr(e)s collègues du Conseil Communal, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal Perrino



Piccard Olivier <olivier.piccard@vd.ch>

mar. 04.10.2022 16:45

À: Meylan Aurélie <president.conseil@payerne.ch>;

ATTENTION: Ce courriel provient d'une adresse extérieure à la commune de Payerne. N'appuyez pas sur un lien et n'ouvrez pas de document attaché sans vous être assuré de l'expéditeur et que le contenu est sans risque.

Madame la Présidente,
Chère Aurélie,

Suite à la question posée jeudi dernier lors de votre séance par le conseiller Kocher, j'ai pris connaissance de l'arrêt cité du Tribunal Cantonal (CDAP). Je reproduis ci-après le résumé de cet arrêt :

« **Recours dirigé contre une décision refusant de transmettre au recourant, conseiller communal et membre suppléant de la commission des finances, des écritures en lien avec des comptes de la commune relatifs au renouvellement des réseaux 2019 et à l'épuration eaux et réfection de chaussée 2019 de leur création au 31 décembre 2021. La demande étant formée sur la base de la LInfo, c'est seulement aux critères de cette loi qu'il faut se référer pour décider si le recourant peut avoir accès aux informations requises (consid. 3). Les comptes dont les écritures sont requises portent sur des tâches publiques communales et sont des documents officiels (consid. 4). Au 15 avril de chaque année, la comptabilité doit être considérée comme achevée (consid. 5). Aucun motif ne permet de s'opposer valablement à la transmission puisqu'en particulier, les écritures ont fait l'objet de comptabilités approuvées par le législatif communal, leur transmission n'est pas susceptible de perturber le fonctionnement actuel de l'administration et l'autorité intimée ne fait pas état d'intérêts privés prépondérants qui s'y opposeraient (consid. 6). Le recours est admis, la décision annulée et le dossier renvoyé à l'autorité intimée pour qu'elle communique les informations demandées pour les années 2019, 2020 et 2021 et examiner si les informations personnelles mentionnées dans les documents à transmettre doivent faire l'objet d'une anonymisation (consid. 7).** »

Comme la CDAP l'exprime dans son résumé (phrase surlignée en jaune), la demande se fonde uniquement sur la loi sur l'information (LInfo), De ce fait, l'arrêt rendu ne s'attache qu'aux critères de cette loi.

Cet arrêt ne peut donc pas être applicable par analogie aux dispositions de la loi sur les communes (LC) et tout particulièrement les articles 40c et 40h qui définissent le droit à l'information des conseillers dans l'exercice de leur mandat. C'est d'ailleurs uniquement dans ce cadre-là que le préfet peut concilier les parties lorsqu'un différend apparaît.

J'espère que ces précisions vous seront utiles.

Bonne suite de semaine et cordiales salutations.



Olivier Piccard – Préfet du district de la Broye-Vully

Rue du Temple 6 – 1530 Payerne

Tél : 026 – 557 37 37

olivier.piccard@vd.ch

[www.vd.ch/]www.vd.ch/

Annexe 3

Commission de gestion
Jean-Jacques Guisolan
Rue du Mont-Aubert 2
1530 Payerne

Payerne, le 5 octobre 2022

Conseil Communal de Payerne
Par sa Présidente, Madame
Aurélie Meylan

Par E-Mail

Organisation de la Commission de gestion pour l'année 2022-2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de Conseil Communal,

Lors de sa séance du 4 octobre 2022 la Commission de gestion a fixé son organisation pour l'année 2022-2023 comme suit :

- Président : Jean-Jacques Guisolan
- Vice-président : Bernard Vonnez
- Président sous-commission 1 : Jocelyn Canope
- Présidente sous-commission 2 : Delphine Morisset
- Président sous-commission 3 : Laurent Brodard

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède la Commission de gestion vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de Conseil Communal ses salutations distinguées.

Pour la Commission de Gestion,



Jean-Jacques Guisolan
Président



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 10 octobre 2022

Concerne : Le remplacement de Mme Vânia Silva, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter M. Yann Blanchard en qualité de membre du conseil communal.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

Au conseil communal de Payerne
1530 Payerne

Payerne, le 10 octobre 2022

Concerne : Le remplacement de Mme Vânia Silva à la commission des finances, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter Monsieur Fabio Gomes Pereira en tant que commissionnaire.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

Annexe 6

Piller Jérôme
Rue de Vuary 57
1530 Payerne

Payerne, le 12 octobre 2022

Conseil communal de Payerne
Madame la Présidente
Aurélie Meylan
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Démission du Conseil Communal de Payerne

Madame la Présidente,

En début de cette année, j'ai repris des responsabilités dans la conduite des sapeurs-pompiers de notre ville en faveur du SDIS, force est de constater que ce nouvel engagement me demande beaucoup de temps et que le cumul avec mon mandat de conseiller communal ne me libère plus assez de temps pour ma vie familiale. Par conséquent, je me vois contraint de vous adresser ma démission du Conseil Communal de Payerne avec effet au 31 décembre 2022. Mes engagements pour la collectivité publique me tiennent particulièrement à cœur, comprenez que je priorise le côté sécuritaire pour notre population plutôt que le côté politique. De plus, la qualité de mes prestations pour le conseil communal ne correspondait plus aux exigences que je me suis fixé pour ce mandat et par respectant envers les citoyens, je préfère laisser ma place à une personne qui pourra y consacrer l'énergie nécessaire.

Pendant ces six années et demie passées au sein du législatif, j'ai eu la chance de découvrir la vie politique de notre commune et ainsi créer de forts liens avec de nombreuses personnes. Je quitte le conseil communal ainsi que la commission permanente de l'ARAJ avec le sentiment du devoir accompli.

Par ces derniers mots, j'appelle l'exécutif à informer régulièrement le législatif des différentes avancées dans les travaux d'ampleur pour notre ville, qui je le sais sont "à bout touchant". Faites de notre centre-ville un endroit où il fait bon s'y balader au frais. Je ne peux que vous souhaiter plein de succès et surtout d'énergie pour cette suite de législature qui s'annonce dynamique.

En vous remerciant de prendre acte de cette démission, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.



Jérôme Piller
Conseiller communal PLR

Copie à :
- Mme Diana Cruz, présidente du groupe PLR
- ARAJ